REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

CABINET

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDELIFE

CABINET

N° 0491 /CRP/MINFOF/CAB

Yaoundé, le 21 NOV 2026

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Forêts et de la Faune porte à la connaissance de l'opinion publique, qu'un Enseignant a tragiquement perdu la vie **le mardi 17 novembre 2026,** à Doufaya, Arrondissement de Wina, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord, à la suite d'une attaque d'éléphant. La victime a été mortellement piétinée par l'animal alors qu'elle se rendait à son lieu de travail.

Profondément consterné par ce drame, le Ministre des Forêts et de la Faune adresse, au nom du Gouvernement et en son nom personnel, ses condoléances les plus attristées et sa compassion émue à la famille du défunt, à la communauté éducative ainsi qu'aux populations de la localité. Il instruit en outre ses services d'apporter à la famille endeuillée toute l'assistance nécessaire en cette douloureuse circonstance.

Le Ministre des Forêts et de la Faune rappelle que les éléphants, en raison de leur comportement parfois imprévisible, peuvent présenter un grave danger pour les personnes et leurs biens, particulièrement lorsqu'ils se trouvent à proximité des habitations, des exploitations agricoles ou des voies de circulation. Il invite par conséquent les populations des zones concernées à faire preuve de la plus grande vigilance, à éviter toute tentative d'approche ou de poursuite de ces animaux et à signaler immédiatement leur présence aux autorités administratives ou aux services locaux du Ministère des Forêts et de la Faune.

Le Ministre des Forêts et de la Faune demande par ailleurs aux responsables des services déconcentrés territorialement compétents de renforcer, en liaison avec les autorités administratives et les communautés concernées, la surveillance des zones à risque ainsi que les mesures de prévention et de gestion des conflits entre les populations et les éléphants, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Ministre des Forêts et de la Faune réaffirme la détermination du Gouvernement à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens et à prévenir la survenance de nouveaux drames, dans le respect des exigences de conservation durable de la faune sauvage, patrimoine naturel national.

Le Ministre des Forêts et de la Faune

Jules Doret NDONGO

Scanned with CamScanner